



## ANNONCE DE COMPÉTITION

### CHAMPIONNATS DE LA SECTION QUÉBEC BMO – PATINAGE CANADA DE 2010

---

**Dates :** 28 octobre au 1 novembre 2009  
**Lieu :** Sherbrooke  
**Hôte :** CPA Sherbrooke  
**Sanctionnés par :** Patinage Canada # P-09-003

---

TABLE DES MATIÈRES	PAGE
But des championnats de section .....	3
Renseignements généraux.....	3
Personnes-ressources .....	3
Patinoires.....	4
Admissibilité aux compétitions .....	4
Conditions exigées pour l'inscription.....	5
Inscription des concurrents .....	5
Restrictions concernant l'inscription .....	6
Exigences en matière de tests et d'âge des concurrents .....	6
Sélection des concurrents.....	9
Précisions concernant les épreuves.....	12
Inscription et glace d'entraînement.....	17
Accréditation des entraîneurs.....	17
Système de notation .....	17
Musique.....	18
Prix .....	18
Hébergement .....	18
Accidents et responsabilité .....	19
Autres renseignements .....	19
Inscription en ligne.....	19



## **BUT DES CHAMPIONNATS DE SECTION**

Les championnats de section permettent de repérer les meilleurs patineurs de chaque province (l'Ontario compte quatre sections) qui avanceront à la prochaine ronde de compétitions de qualification en vue des Championnats nationaux juniors et des Championnats canadiens. Les championnats de section représentent la première expérience de compétition des patineurs du volet compétition, et d'un point de vue technique, ils doivent être organisés de façon aussi semblable que possible que les Championnats canadiens sur le plan des règlements et de l'expérience de compétition.

Chacun des championnats de section a pour commanditaire principal BMO, mais peut être commandité au niveau local, conformément aux lignes directrices sur le marketing de Patinage Canada. La planification et l'exécution des championnats de chaque section sont déléguées à la section ou à son comité hôte avec l'appui du bureau national de Patinage Canada, mais la compétition relève de la surveillance technique d'un représentant technique désigné par la section. Patinage Canada fournit à chaque section une trousse d'orientation qui décrit les responsabilités associées à la participation de BMO.

Les championnats de section donnent à la section l'occasion de présenter ses patineurs talentueux, de former les officiels et les bénévoles, de remercier les commanditaires et d'offrir un divertissement aux admirateurs du patinage de la province.

En vertu des règlements de Patinage Canada, tous les championnats de section doivent être terminés au plus tard le premier dimanche qui suit le 30 novembre de l'année de patinage en cours.

## **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

Les championnats de section BMO – Patinage Canada de 2010 se dérouleront conformément aux règlements énoncés dans le Manuel des règlements de Patinage Canada et le manuel des règlements provisoire sur le CPC de Patinage Canada.

Les règlements qui régissent les championnats de section s'appliquent aussi à toute ronde éliminatoire de sous-section ou de section, à moins d'indication contraire dans la présente annonce de compétition.

Si quatre concurrents ou moins sont inscrits à un championnat de section (8 ou moins au Québec), la section peut annuler la compétition et approuver l'inscription des concurrents en question à la compétition Défi BMO – Patinage Canada dans la même catégorie (le cas échéant).

## **PERSONNES-RESSOURCES DU COMITÉ ORGANISATEUR LOCAL**

Gestionnaire des compétitions :

Denis Beaudoin

Président du comité organisateur local :

Alain Préfontaine

Coordonnatrice :

Diane Choquet

[dchoquet@patinage.qc.ca](mailto:dchoquet@patinage.qc.ca)

514.252.3073 # 3541

## PATINOIRES

<b>Patinoire de compétition 1</b>	Dimensions de la patinoire
Palais des sports Léopold-Drolet 360, rue Parc Sherbrooke (QC)	85 x 200 pieds
<b>Patinoire de compétition 2</b>	Dimensions de la patinoire
Centre récréatif Eugène-Lalonde 350, rue Terrill Sherbrooke (QC)	100 x 200 pieds
<b>Patinoire de compétition 3</b>	Dimensions de la patinoire
Centre Julien-Ducharme 1671, ch Duplessis Fleurimont (QC)	85 x 200 pieds

## ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS (règlement 5401 de Patinage Canada)

Les participants aux épreuves des Championnats canadiens et aux épreuves de qualification des Championnats canadiens doivent satisfaire aux critères suivants :

- (1) **PERSONNE ADMISSIBLE** : être des personnes admissibles, définies à la section 2100 du Manuel des règlements de Patinage Canada.
- (2) **MEMBRE ASSOCIÉ** : être membres associés en règle de l'Association.
- (3) **CITOYENNETÉ CANADIENNE** : être citoyens canadiens selon la Loi de 1985 sur la citoyenneté ou, si sujets étrangers, avoir un statut de résident permanent et résider au Canada depuis au moins un an avant la date de la tenue des championnats auxquels ils désirent participer. Si le participant est d'âge légal, il doit signer, en toute bonne foi, son intention de devenir citoyen canadien. Si le participant n'est pas canadien et qu'il est mineur, lui-même et ses parents (ou les tuteurs si les deux parents sont décédés) doivent signer, sous serment, auprès du chef de la direction générale de Patinage Canada, une déclaration indiquant son intention de devenir citoyen dès que ce sera légalement possible.

Dans le cas d'un couple de patinage ou de danse sur glace, au moins un des deux partenaires doit avoir la citoyenneté canadienne. L'autre partenaire peut être citoyen ou résident de n'importe quel autre pays membre de l'UIP et ne doit pas nécessairement résider au Canada.

- (4) **POLITIQUE ANTIDOPAGE ET PROGRAMME DE CONTRÔLE ANTIDOPAGE** : accepter d'observer les règlements généraux et les règlements de l'Association concernant les contrôles antidopage effectués avec ou sans préavis, comme le détermine régulièrement le conseil d'administration. Ces règlements s'intitulent « Politique antidopage et Programme de contrôle antidopage de Patinage Canada » et seront mis à la disposition des participants éventuels qui en

font la demande à leur section ou au bureau national. (Consulter les Politiques et procédures de Patinage Canada.)

## **CONDITIONS EXIGÉES POUR L'INSCRIPTION (partie du règlement 5402 de Patinage Canada)**

- (1) **EXIGENCES EN MATIÈRE DE TESTS** : Les concurrents qui désirent participer aux championnats de section et aux compétitions de qualification menant à ces championnats doivent avoir réussi les tests énumérés au règlement 5404 de Patinage Canada (voir ci-dessous) avant le 1<sup>er</sup> octobre qui précède les championnats. Un patineur qui a réussi un test ou une partie d'un test supérieur peut aussi être considéré comme admissible, à condition de satisfaire aux exigences minimales de test. Par exemple, un patineur qui a réussi le programme libre junior, mais aucune autre partie du test de compétition, est admissible aux épreuves de la catégorie novice s'il satisfait aux autres conditions d'admissibilité.
- (2) **EXIGENCES EN MATIÈRE D'ÂGE** : Les concurrents qui désirent s'inscrire aux championnats de section et aux épreuves de qualification menant à ces championnats doivent respecter les limites d'âge stipulées au règlement 5404 (voir ci-dessous).
- (3) **PARTICIPATION AU PATINAGE EN SIMPLE AUX CHAMPIONNATS DE SECTION** : Un patineur ne peut concourir dans les compétitions en simple que pour les championnats de la section dont son club d'appartenance est membre.
- (4) **PARTICIPATION AU PATINAGE EN COUPLE, EN QUATUOR OU EN DANSE AUX CHAMPIONNATS DE SECTION** : Un couple, quatuor ou équipe de danse composé de patineurs dont les clubs appartiennent à différentes sections, ne peut participer qu'à un des championnats de section des sections représentées par ses membres. Les présidents des sections concernées doivent être informés du championnat auquel le groupe participera.

## **INSCRIPTION DES CONCURRENTS**

Les formulaires d'inscription doivent être envoyés au coordonnateur de votre section accompagnés des droits d'inscription au nom de « Fédération de patinage artistique du Québec » au plus tard le 1 octobre 2009 à 16 h :

**Fédération de patinage artistique du Québec**  
**a/s Diane Choquet, coordonnatrice**  
**4545, Pierre-de Coubertin**  
**C.P. 1000, Succ M**  
**Montréal (QC) H1V 3R2**

**AUCUNE INSCRIPTION NE SERA ACCEPTÉE APRÈS CETTE DATE**

*La section/le club hôte doit vérifier l'admissibilité de tous les concurrents, conformément au règlement 5401, et soumettre les noms et les numéros d'inscription de tous les concurrents qui s'inscrivent aux épreuves de qualification des Championnats canadiens au bureau national de l'Association immédiatement après la date limite d'inscription des concurrents et au plus tard le 3 octobre ou la journée ouvrable qui suit cette date.)*

- ◆ **Remarque : tous les patineurs devraient mettre à jour leur « profil personnel » à la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada.**

### ***Droits d'inscription***

Les droits d'inscription sont les suivants :

Patinage en simple - Pré-novice et plus :	180 \$ par inscription
Patinage en simple – Juvénile et Pré-juvénile :	100 \$ par inscription
Danse – Senior et Junior :	225 \$ par inscription
Danse – Novice et Pré-novice :	200 \$ par inscription
Danse – Juvénile et Pré-juvénile A :	175 \$ par inscription
Danse – Pré-juvénile B :	100 \$ par inscription
Patinage en couple – Pré-novice et plus :	200 \$ par inscription
Patinage en couple – Juvénile :	100 \$ par inscription

### **RESTRICTIONS CONCERNANT L'INSCRIPTION (partie du règlement 5403 de Patinage Canada)**

#### **(1) CHAMPIONNATS NATIONAUX JUNIORS :**

- (a) **COMPÉTITION DANS LA MÊME DISCIPLINE D'UNE MÊME ÉPREUVE :** Aucun concurrent ne peut participer plus de trois fois dans la même discipline (patinage en simple, patinage en couple ou danse) à la même épreuve (novice) des Championnats nationaux juniors.
- (b) **VAINQUEUR D'UNE ÉPREUVE :** Le vainqueur d'une épreuve de patinage en simple ou le couple vainqueur d'un épreuve de patinage en couple ou de danse n'est pas admis à participer de nouveau à la même épreuve.

### **EXIGENCES EN MATIÈRE DE TESTS ET D'ÂGE POUR LA PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS (partie du règlement 5404 de Patinage Canada)**

#### **(1) ÉPREUVES PRÉ-JUVÉNILES :**

##### **(a) PATINAGE EN SIMPLE :**

- (i) **TEST :** avoir réussi le test Préliminaire de style libre ou de niveau supérieur patinage en simple.
- (ii) **ÂGE :** les concurrents pré-juvéniles de patinage en simple doivent être âgés de moins de 11 ans (femmes) et de moins de 12 ans (hommes) avant le 1<sup>er</sup> juillet qui précède la compétition.

(b) **DANSE « A » :**

- (i) **TEST :** avoir réussi le test Préliminaire de danse ou de niveau supérieur
- (ii) **ÂGE :** Aucune limite d'âge

(c) **DANSE « B » :**

- (i) **TEST :** avoir réussi au moins une danse du test préliminaire de danse
- (ii) **ÂGE :** Aucune limite d'âge

(2) **ÉPREUVES JUVÉNILES :**

(a) **PATINAGE EN SIMPLE :**

- (i) **TEST :** avoir réussi le test juvénile ou un test supérieur de compétition de patinage en simple.
- (ii) **ÂGE :** les concurrents juvéniles de patinage en simple doivent être âgés de moins de 12 ans (femmes) et de moins de 13 ans (hommes) avant le 1<sup>er</sup> juillet qui précède la compétition.

(b) **PATINAGE EN COUPLE :**

- (i) **TEST :** avoir réussi le test juvénile ou un test supérieur de compétition de patinage en couple.
- (ii) **ÂGE :** aucune restriction.

(c) **DANSE :**

- (i) **TEST :** avoir réussi le test complet junior bronze ou un test supérieur de danse.
- (ii) **ÂGE :** aucune restriction.

(3) **ÉPREUVES PRÉ-NOVICES :**

(a) **PATINAGE EN SIMPLE :**

- (i) **TEST :** avoir réussi le test pré-novice ou un test supérieur de compétition de patinage en simple.
- (ii) **ÂGE :** aucune restriction

(b) **PATINAGE EN COUPLE :**

- (i) **TEST :** avoir réussi le test pré-novice ou un test supérieur de compétition de patinage en couple.
- (ii) **ÂGE :** aucune restriction.

(c) **DANSE :**

- (i) **TEST :** avoir réussi le test pré-novice de compétition de danse et le test complet de danse senior bronze ou un test de niveau supérieur.
- (ii) **ÂGE :** aucune restriction.

(4) **ÉPREUVES NOVICES :**

(a) **PATINAGE EN SIMPLE :**

- (i) **TEST :** avoir réussi le test novice ou un test supérieur de compétition de patinage en simple.
- (ii) **ÂGE :** aucune restriction.

(b) **PATINAGE EN COUPLE :**

- (i) **TEST :** avoir réussi le test novice ou un test supérieur de compétition de patinage en couple.
- (ii) **ÂGE :** aucune restriction.

(c) **DANSE :**

- (i) **TEST :** avoir réussi le test novice ou un test supérieur de compétition de danse.
- (ii) **ÂGE :** aucune restriction

(5) **ÉPREUVES JUNIORS :**

(a) **PATINAGE EN SIMPLE :**

- (i) **TEST :** avoir réussi le test junior ou un test supérieur de compétition de patinage en simple.
- (ii) **ÂGE :** conformément aux critères d'âge pour les épreuves juniors de l'UIP (seule la limite d'âge maximal s'applique).

(b) **PATINAGE EN COUPLE :**

- (i) **TEST :** avoir réussi le test junior ou un test supérieur de compétition de patinage en couple.
- (ii) **ÂGE :** aucune restriction

(c) **DANSE :**

- (i) **TEST :** avoir réussi le test junior ou un test supérieur de compétition de danse.
- (ii) **ÂGE :** conformément aux critères d'âge pour les épreuves juniors de l'UIP (seule la limite d'âge maximal s'applique).



## Exigences d'âge pour les épreuves juniors de l'UIP

<b>Junior</b>	Femmes : être âgées de moins de 19 ans avant le 1 <sup>er</sup> juillet qui précède la compétition	Hommes : être âgés de moins de 19 ans avant le 1 <sup>er</sup> juillet qui précède la compétition	Patinage en couple : aucune restriction	Danse : être âgées de moins de 19 ans (femmes) et de moins de 21 ans (hommes) avant le 1 <sup>er</sup> juillet qui précède la compétition
---------------	--	---	---	---

### (6) **ÉPREUVES SENIORS :**

#### (a) **PATINAGE EN SIMPLE :**

- (i) **TEST :** avoir réussi le test senior de compétition de patinage en simple.
- (ii) **ÂGE :** aucune restriction.

#### (b) **PATINAGE EN COUPLE :**

- (i) **TEST :** avoir réussi le test senior de compétition de patinage en couple.
- (ii) **ÂGE :** aucune restriction.

#### (c) **DANSE :**

- (i) **TEST :** avoir réussi le test senior de compétition de danse.
- (ii) **ÂGE :** aucune restriction.

## **SÉLECTION DES CONCURRENTS DES 13 CHAMPIONNATS DE SECTION BMO – PATINAGE CANADA QUI AVANCERONT AUX COMPÉTITIONS DÉFI DE L'EST ET DÉFI DE L'OUEST, AUX CHAMPIONNATS NATIONAUX JUNIORS ET AUX CHAMPIONNATS CANADIENS (parties des règlements 7403 ET 7407 de Patinage Canada)**

### (1) **PATINEURS PRÉ-NOVICES, NOVICES ET JUNIORS AUX COMPÉTITIONS DÉFI DE L'OUEST ET DÉFI DE L'EST DE PATINAGE CANADA :**

- (a) **ÉPREUVES PRÉ-NOVICES, NOVICES ET JUNIORS À L'EXCEPTION DU QUÉBEC :** Les concurrents pré-novices, novices et juniors qui se classent en première, deuxième, troisième et quatrième places à chacune des épreuves de qualification des Championnats de section, excepté la section du Québec, peuvent être sélectionnés pour représenter la section à la compétition Défi de Patinage Canada appropriée, mais le choix de moins de quatre concurrents est laissé à la discrétion de la direction de la section.
- (b) **ÉPREUVES PRÉ-NOVICES, NOVICES ET JUNIORS AU QUÉBEC :** Les concurrents pré-novices, novices et juniors qui se sont classés parmi les huit premiers à l'épreuve de qualification des championnats de la section du Québec peuvent être

sélectionnés pour représenter la section à la compétition Défi de Patinage Canada appropriée, mais le choix de moins de huit concurrents est laissé à la discrétion de la direction de la section.

(2) **PATINEURS SENIORS AUX COMPÉTITIONS DÉFI :**

(a) **TOUTES LES ÉPREUVES SENIORS :** Les concurrents seniors qui se classent en première, deuxième, troisième ou quatrième places (premier à huitième inclusivement au Québec) à l'épreuve de qualification des championnats de section peuvent être sélectionnés par la section pertinente pour représenter la section à la compétition Défi, sans autre qualification.

(b) **CONCURRENTS INSCRITS AUX CHAMPIONNATS DE SECTION :** Les concurrents qui s'inscrivent à une ou à des épreuves des championnats de section et qui, au cours de la même saison de compétition, ont été sélectionnés pour participer à un compétition du Grand Prix junior ou du Grand Prix senior ou à une compétition internationale senior, seront automatiquement inscrits à la compétition Défi pour chaque épreuve dans la discipline dans laquelle ces concurrents étaient inscrits aux championnats de section.

Les concurrents qui s'inscrivent aux épreuves seniors des championnats de section et qui ont été sélectionnés pour participer à la finale du Grand Prix senior ou du Grand Prix junior seront automatiquement inscrits à la compétition Défi senior dans la même discipline, au cours de la même saison de patinage.

**PATINEURS EXEMPTÉS :** Les concurrents seniors qui se sont classés en première, deuxième ou troisième place aux Championnats canadiens de l'année précédente seront automatiquement autorisés à participer aux Championnats canadiens.

(3) **PATINEURS EXEMPTÉS :**

Les concurrents à qui on a accordé des exemptions pour les épreuves des championnats de section (voir la *Politique sur les exemptions* dans le manuel des *Politiques et procédures*) pourront s'inscrire aux épreuves de la compétition Défi de Patinage Canada ou des Championnats canadiens pertinents sans autre forme de qualification.

Ces concurrents doivent suivre le processus d'inscription aux championnats de section.

(4) **REMPLAÇANTS :**

Le concurrent qui s'est classé suivant aux championnats de section peut être nommé comme concurrent remplaçant d'un concurrent qui s'est retiré avant le début de l'épreuve.

## **SÉLECTION DES CONCURRENTS DES COMPÉTITIONS DÉFI BMO – PATINAGE CANADA QUI AVANCERONT AUX CHAMPIONNATS NATIONAUX JUNIORS ET AUX CHAMPIONNATS CANADIENS (partie du règlement 7407 de Patinage Canada)**

- (1) **RÉSULTAT FINAL** : Le résultat final, pour chacune des compétitions Défi de l'Ouest et Défi de l'Est, déterminera les concurrents admissibles à l'épreuve équivalente des Championnats canadiens ou des Championnats nationaux juniors tel qu'indiqué ci-dessous.
  - (a) **NOVICE** : La compétition Défi novice de Patinage Canada peut inscrire les 18 meilleurs patineurs de patinage en simple à chacune des épreuves masculine et féminine, les 12 meilleurs patineurs en couple et les 15 meilleurs patineurs de danse, qui comprennent les patineurs exemptés de chaque épreuve respective, aux Championnats nationaux juniors de patinage au cours de la même saison de patinage.
  - (b) **JUNIOR** : La compétition Défi junior de Patinage Canada peut inscrire les 18 meilleurs patineurs de patinage en simple à chacune des épreuves masculine et féminine, les 12 meilleurs patineurs en couple et les 15 meilleurs patineurs de danse, qui comprennent les patineurs exemptés de chaque épreuve respective, aux Championnats nationaux juniors de patinage au cours de la même saison de patinage.
  - (c) **SENIOR** :
    - (i) **PATINAGE EN SIMPLE SENIOR** : Le nombre maximum de concurrents aux épreuves seniors de patinage en simple est de 18. Ces concurrents seront inscrits conformément aux dispositions du paragraphe (e) ci-dessous.
    - (ii) **PATINAGE EN COUPLE SENIOR** : Le nombre maximum de concurrents aux épreuves seniors de patinage en couple est de 12. Ces concurrents seront inscrits conformément aux dispositions du paragraphe (e) ci-dessous.
    - (iii) **DANSE SENIOR** : Le nombre maximum de concurrents aux épreuves seniors de danse est de 15. Ces concurrents seront inscrits conformément aux dispositions du paragraphe (e) ci-dessous.
  - (d) **DÉTERMINATION DES CONCURRENTS SENIORS** : Les inscriptions aux épreuves seniors des Championnats canadiens seront faites selon l'ordre de priorité suivant, jusqu'à ce que le nombre maximum de concurrents pour l'épreuve pertinente ait été atteint :
    - (i) premièrement, les concurrents qui ont reçu une exemption automatique ou individuelle;
    - (ii) les autres concurrents seront déterminés en fonction des résultats de la compétition Défi senior de Patinage Canada, le cas échéant.
  - (e) **REMPLAÇANTS** : Le concurrent qui s'est classé suivant à la compétition Défi appropriée peut remplacer un concurrent aux Championnats nationaux juniors ou aux Championnats canadiens qui s'est retiré avant le début de l'épreuve.

- (f) **QUOTA NORMAL AUX CHAMPIONNATS CANADIENS QUI N'EST PAS COMBLÉ** : Lorsqu'une épreuve des Championnats nationaux juniors ou des Championnats canadiens n'est pas comblée (c'est-à-dire 18 concurrents en patinage en simple, 12 en patinage en couple et 15 en danse) après qu'on a combiné le nombre total d'inscriptions des compétitions Défi de l'Ouest et de l'Est, cette épreuve aura lieu, mais ne sera pas nécessairement obligatoire à aucune des compétitions Défi, que le quota maximum de l'épreuve soit dépassé ou non à l'une ou l'autre des compétitions Défi.

## **PRÉCISIONS CONCERNANT LES ÉPREUVES – CHAMPIONNATS DE SECTION BMO – Patinage Canada (partie des règlements 5301, 5302, 5303 et 5304 de Patinage Canada)**

### **(1) ÉPREUVES PRÉ-JUVÉNILES :**

- (a) **CHAMPIONNATS PRÉ-JUVÉNILES DE PATINAGE EN SIMPLE CHEZ LES HOMMES ET LES FEMMES** : Ces compétitions comprennent un programme libre d'une durée de 2 minutes 30 secondes (+ ou – 10 secondes). La composition du programme libre et les exigences d'un programme bien équilibré sont présentées dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada.
- (b) **CHAMPIONNATS PRÉ-JUVÉNILES « A » DE DANSE SUR GLACE :**
- (i) **DANSES IMPOSÉES** : Les deux danses imposées tirées au sort pour les championnats de sections seront : danse Swing et tango Fiesta.
- (ii) **DANSE LIBRE** : Une danse libre d'une durée de 2 minutes (+ ou – 10 secondes). La composition du programme libre et les exigences d'un programme bien équilibré sont présentées dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada. Vous référer à la catégorie Juvénile danse libre. \*NB : le niveau pour la levée sera limité à un.
- (c) **CHAMPIONNATS PRÉ-JUVÉNILES « B » DE DANSE SUR GLACE :**
- (i) **DANSES IMPOSÉES** : Les deux danses imposées tirées au sort pour les championnats de sections seront : Tango Canasta et Baby Blues.

### **(2) ÉPREUVES JUVÉNILES :**

- (a) **CHAMPIONNATS JUVÉNILES DE PATINAGE EN SIMPLE CHEZ LES HOMMES ET LES FEMMES** : Ces compétitions comprennent un programme libre d'une durée de 2 minutes 30 secondes (+ ou – 10 secondes). La composition du programme libre et les exigences d'un programme bien équilibré sont présentées dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada.
- (b) **CHAMPIONNATS JUVÉNILES DE PATINAGE EN COUPLE** : Cette compétition comprend un programme libre d'une durée de 2 minutes 30 secondes (+ ou – 10 secondes). La composition du programme libre et les exigences d'un programme bien équilibré sont présentées dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada.

- (c) **CHAMPIONNATS JUVÉNILES DE DANSE SUR GLACE :**
- (i) **DANSES IMPOSÉES :** Les deux danses imposées tirées au sort pour les championnats de sections seront le Ten Fox et la valse européenne.
  - (ii) **DANSE LIBRE :** Une danse libre d'une durée de 2 minutes (+ ou – 10 secondes). La composition du programme libre et les exigences d'un programme bien équilibré sont présentées dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada.
- (3) **ÉPREUVES PRÉ-NOVICES :**
- (a) **CHAMPIONNATS PRÉ-NOVICES DE PATINAGE EN SIMPLE CHEZ LES HOMMES ET LES FEMMES :**
    - (i) **PROGRAMME COURT :** Un programme court en musique d'une durée maximale de 2 minutes 30 secondes qui comprend le groupe d'éléments annoncé par Patinage Canada pour la saison en cours. Les groupes et les exigences sont présentés dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada.
    - (ii) **PROGRAMME LIBRE :** un programme libre en musique d'une durée de 3 minutes (+ ou – 10 secondes). La composition du programme libre et les exigences d'un programme bien équilibré sont présentées dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada.
  - (b) **CHAMPIONNATS PRÉ-NOVICES DE PATINAGE EN COUPLE :**
    - (i) **PROGRAMME COURT :** Un programme court en musique d'une durée maximale de 2 minutes 40 secondes qui comprend le groupe d'éléments annoncé par Patinage Canada pour la saison en cours. Les groupes et les exigences sont présentés dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada.
    - (ii) **PROGRAMME LIBRE :** Un programme libre d'une durée de 3 minutes (+ ou – 10 secondes). La composition du programme libre et les exigences d'un programme bien équilibré sont présentées dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada.
  - (c) **CHAMPIONNATS PRÉ-NOVICES DE DANSE :**
    - (i) **DANSES IMPOSÉES :** Les deux danses imposées tirées au sort pour les championnats de section sont le Fox-trot de Keats et le tango Harris.  
- **Compétition Défi :** valse européenne et Rocker Fox-trot.
    - (ii) **DANSE LIBRE :** une danse libre en musique d'une durée de 2 minutes 30 secondes (+ ou – 10 secondes). La composition du programme libre et les exigences d'un programme bien équilibré sont présentées dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada.

(4) **ÉPREUVES NOVICES :**

(a) **CHAMPIONNATS NOVICES DE PATINAGE EN SIMPLE CHEZ LES HOMMES ET LES FEMMES :**

- (i) **PROGRAMME COURT :** Un programme court en musique d'une durée maximale de 2 minutes 30 secondes qui comprend le groupe d'éléments annoncé par Patinage Canada pour la saison en cours. Les groupes et les exigences sont présentés dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada.
- (ii) **PROGRAMME LIBRE :** Un programme libre en musique. La composition du programme libre et les exigences d'un programme bien équilibré sont présentées dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada).

La durée du programme est comme suit :

**FEMMES :** 3 minutes (+ ou – 10 secondes)

**HOMMES :** 3 minutes 30 secondes (+ ou – 10 secondes)

(b) **CHAMPIONNATS NOVICES DE PATINAGE EN COUPLE :**

- (i) **PROGRAMME COURT :** Un programme court en musique, d'une durée maximale de 2 minutes 40 secondes, qui comprend le groupe des éléments énumérés dans le Manuel technique. Les groupes et les exigences sont présentés dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada.
- (ii) **PROGRAMME LIBRE :** Un programme libre en musique d'une durée de 3 minutes 30 secondes (+ ou – 10 secondes). La composition du programme libre et les exigences d'un programme bien équilibré sont présentées dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada.

(c) **CHAMPIONNATS NOVICES DE DANSE :**

- (i) **DANSES IMPOSÉES :** les deux danses imposées tirées au sort pour les championnats de section sont la valse Starlight et la samba argent.  
**Compétition Défi :** valse Starlight et Kilian  
**Championnats nationaux juniors :** tango argentin et samba argent
- (ii) **DANSE LIBRE :** un programme de danse libre en musique d'une durée de 3 minutes (+ ou – 10 secondes). La composition du programme libre et les exigences d'un programme bien équilibré sont présentées dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada.

(5) **ÉPREUVES JUNIORS :**

(a) **CHAMPIONNATS JUNIORS DE PATINAGE EN SIMPLE CHEZ LES HOMMES ET LES FEMMES :**

- (i) **PROGRAMME COURT :** Un programme court en musique, d'une durée maximale de 2 minutes 50 secondes, qui comprend les éléments énumérés dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada.
- (ii) **PROGRAMME LIBRE :** Un programme libre en musique. La composition du programme libre et les exigences d'un programme bien équilibré sont présentées dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada.

La durée du programme est comme suit :

**FEMMES :** 3 minutes 30 secondes (+ ou – 10 secondes)

**HOMMES :** 4 minutes (+ ou – 10 secondes)

(b) **CHAMPIONNATS JUNIORS DE PATINAGE EN COUPLE :**

- (i) **PROGRAMME COURT :** Un programme court en musique d'une durée maximale de 2 minutes 50 secondes qui comprend les éléments énumérés dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada.
- (ii) **PROGRAMME LIBRE :** Un programme libre en musique d'une durée de 4 minutes (+ ou – 10 secondes). La composition du programme libre et les exigences d'un programme bien équilibré sont présentées dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada.

(c) **CHAMPIONNATS JUNIORS DE DANSE :** Cette compétition comprend les trois parties suivantes :

- (i) **DANSE IMPOSÉE :** Le tango argentin (championnats de section) sera exécuté (une danse imposée seulement). Les trois pièces musicales seront jouées en ordre numérique.  
**Compétition Défi :** tango argentin  
**Championnats nationaux juniors :** valse Westminster
- (ii) **DANSE ORIGINALE :** Une danse originale patinée sur les rythmes et les danses de musique de danse folklorique ou d'une danse typique d'un pays. Les exigences pour ce programme sont décrites dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada et dans les communications pertinentes de l'UIP (par ex., n<sup>o</sup> 1522).
- (iii) **PROGRAMME LIBRE :** un programme de danse libre en musique d'une durée de 3 minutes 30 secondes (+ ou – 10 secondes). La composition du programme libre et les exigences d'un programme bien équilibré sont présentées dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada.

(6) **ÉPREUVES SENIORS :**

(a) **CHAMPIONNATS SENIORS DE PATINAGE EN SIMPLE CHEZ LES HOMMES ET LES FEMMES :**

- (i) **PROGRAMME COURT** : un programme court en musique d'une durée maximale de 2 minutes 50 secondes qui comprend les éléments énumérés dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada.
- (ii) **PROGRAMME LIBRE** : un programme libre en musique. La composition du programme libre et les exigences d'un programme bien équilibré sont présentées dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada.

La durée du programme est comme suit :

**FEMMES** : 4 minutes (+ ou – 10 secondes)

**HOMMES** : 4 minutes 30 secondes (+ ou – 10 secondes)

(b) **CHAMPIONNATS DE PATINAGE EN COUPLE :**

- (i) **PROGRAMME COURT** : Un programme court en musique d'une durée maximale de 2 minutes 50 secondes qui comprend les éléments présentés dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada.
- (ii) **PROGRAMME LIBRE** : Un programme libre en musique d'une durée de 4 minutes 30 secondes (+ ou – 10 secondes). La composition du programme libre et les exigences d'un programme bien équilibré sont présentées dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada.

(c) **CHAMPIONNATS DE DANSE** : Cette compétition comprend trois parties :

- (i) **DANSE IMPOSÉE** : La valse or (championnats de section) sera exécutée (une seule danse imposée). Les cinq morceaux de musique seront joués en ordre numérique durant les séances d'entraînement. Le dernier (sixième) morceau de la danse ne sera mis que durant les périodes d'échauffement de chaque groupe de départ.  
**Compétition Défi** : valse or  
**Championnats canadien** : tango Romantica
- (ii) **DANSE ORIGINALE** : une danse originale patinée sur les rythmes et les danses de la musique de danse folklorique ou d'une danse typique d'un pays. Les exigences pour ce programme sont décrites dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada et les communications pertinentes de l'UIP (par ex., n° 1522).
- (iii) **PROGRAMME LIBRE** : un programme libre en musique d'une durée de 4 minutes secondes (+ ou – 10 secondes). La composition du programme libre et les exigences d'un programme bien équilibré sont présentées dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada).



## **INSCRIPTION**

L'inscription des patineurs, des officiels et des entraîneurs commencera le 28 octobre à 7 h aux différents sites de compétition.

## **INSCRIPTION ET GLACE D'ENTRAÎNEMENT POUR LES CHAMPIONNATS DE SECTION (conformément au règlement 7406)**

- (1) **INSCRIPTION** : Les concurrents des championnats de section doivent s'inscrire à la compétition avant leur période d'entraînement officielle qui précède immédiatement la première partie de leur épreuve.
- (2) **GLACE D'ENTRAÎNEMENT** : Après s'être inscrits ou avoir participé à une séance d'entraînement officielle de la compétition, les concurrents ne sont pas autorisés à patiner ailleurs que sur la glace officielle d'entraînement ou de la compétition prévue pour leur épreuve. Toute infraction à ce règlement peut entraîner la suspension du concurrent de la compétition en question. Ce règlement s'applique à toutes les épreuves de qualification y compris les championnats régionaux ou de sous-section, les championnats de section, les compétitions Défi de l'Est et Défi de l'Ouest de Patinage Canada, les Championnats nationaux juniors et les Championnats canadiens.

## **ACCREDITATION DES ENTRAÎNEURS**

**Le règlement général 2403 (Politiques et procédures de Patinage Canada) s'applique.**

Afin de recevoir une accréditation de Patinage Canada pour les championnats de section, les entraîneurs professionnels de Patinage Canada doivent satisfaire aux exigences suivantes :

- être certifiés entraîneurs intermédiaires de Patinage STAR/entraîneurs provinciaux;
- être entraîneurs professionnels et membres en règle de Patinage Canada;
- être titulaire d'un certificat de secourisme valide.

De plus, les entraîneurs doivent s'inscrire en personne et montrer leur carte d'identité avec photo.

Deux entraîneurs par concurrente ou concurrent seront accrédités. Deux personnes seulement, choisies par le patineur, la patineuse ou le couple, seront admises au niveau de la glace.

Lors de l'accréditation, seul le concurrent recevra un laissez-passer pour le week-end. Dans les chambres, seulement les concurrents des catégories pré-juvéniles auront droit d'être accompagnés d'une personne autre que l'entraîneur.

## **SYSTÈME DE NOTATION**

Le système de calcul de points cumulatifs (CPC) est utilisé pour les épreuves de catégories pré-juvénile, juvénile, pré-novice, novice, junior et senior.

## MUSIQUE

La musique utilisée doit relever du domaine public ou des sociétés possédant les droits d'exécution.

Les concurrents qui font composer en tout ou en partie de la musique spécialement pour leur programme doivent se charger d'obtenir du compositeur ou de la compositrice l'autorisation écrite d'utiliser cette musique à la radio ou à la télévision ou d'obtenir l'autorisation voulue des sociétés possédant les droits d'exécution.

Renseignements pour les concurrents de danse : La musique de danse imposée de l'UIP, qui doit être utilisée pour toutes les séances d'entraînement et les épreuves, est la version révisée de 2001 produite par l'UIP.

### *Concurrents juvéniles de danse*

Seule la musique Série 8 de 2001 de Patinage Canada sera utilisée pour l'épreuve juvénile de danse.

### Exigences concernant la musique

**Les cassettes audio ne seront PAS acceptées.** Chaque patineur ou couple devra fournir deux (2) disques compacts CDR (et non CD-RW) lors de l'enregistrement au moins une (1) heure avant le début de son épreuve. Il ne doit y avoir qu'un seul programme par disque (sur une piste unique) et il doit être gravé en mode audio, car les mp3 ne seront pas acceptés. Le nom du concurrent, la catégorie ainsi que la durée exacte de la musique doivent y être indiqués clairement. Les disques doivent être présentés dans leurs boîtiers protecteurs. Nettoyez bien vos disques et assurez-vous qu'ils ne soient pas égratignés afin d'éviter tout problème de lecture. Pour toutes questions techniques, écrivez à [info@studiounisons.com](mailto:info@studiounisons.com).

### Spécifications standard pour les CD et les cassettes

1. Un seul programme est enregistré sur chaque CD ou cassette.
2. Le début de la musique doit être enregistré à moins de deux secondes de l'amorce du CD ou de la cassette.
3. Le nom du concurrent ou de la concurrente, suivi de la durée exacte du programme musical (non du temps d'exécution) sont écrits clairement sur le CD ou la face n° 1 de la cassette.
4. Chaque CD ou cassette doit être présenté dans son coffret de plastique, marqué du nom du concurrent, du nom de l'épreuve et de la durée totale de la musique.

## PRIX

Les médailles des championnats de section de Patinage Canada seront décernées aux trois meilleurs concurrents de chaque épreuve. Si seulement deux concurrents participent à l'épreuve, ils recevront tous deux une médaille. Si un seul concurrent est inscrit à l'épreuve, il fera une démonstration, mais n'aura pas de médaille. Vous pourrez obtenir une copie de l'horaire de la remise des médailles au moment de l'inscription sur place.

## HÉBERGEMENT

Vous trouverez la liste des hôtels officielles sur le site web de la Fédération à : [www.patinage.qc.ca](http://www.patinage.qc.ca) sous l'onglet « Compétitions » et ensuite « Compétitions provinciales »

## **ACCIDENTS ET RESPONSABILITÉ**

Patinage Canada, la Fédération de patinage artistique du Québec, l'Association régionale Estrie et l'équipe bénévole du CPA Sherbrooke n'assument aucune responsabilité pour les dommages ou blessures que pourraient subir les patineurs. Comme condition et en considération de leur participation à ces championnats, tous les concurrents et leurs parents ou tuteurs sont réputés avoir accepté d'assumer la responsabilité de toute blessure ou de tout dommage à la personne ou à la propriété du concurrent ou de la concurrente par suite, à cause ou en raison de la tenue et de l'organisation de la compétition, et de renoncer à toute réclamation contre les officiels, l'Association, la section, Patinage Canada et l'équipe bénévole ou leurs représentants; leur inscription n'étant acceptée qu'à cette condition.

## **AUTRES RENSEIGNEMENTS**

### ***Politique sur les appareils-photos et les caméras***

La photographie au flash est interdite. Patinage Canada vous demande de ne pas utiliser d'appareils photo, de caméras ou d'équipement vidéo durant les compétitions organisées par Patinage Canada afin d'assurer la sécurité des concurrents.

Une entreprise de vidéographie sera sur place :  
M. Éric Massé  
Occipital Inc.  
450.616.7548 ou masse.eric@videotron.ca

## **INSCRIPTION EN LIGNE**

### **Mise à jour en ligne du profil des patineurs**

Au moment de l'inscription aux championnats de section et autres compétitions de niveau supérieur, les athlètes doivent mettre à jour leur « profil personnel » (Connexion des membres sur le site Web de Patinage Canada).

Veillez prendre note que tous les patineurs exemptés doivent également remplir cette section.

***CETTE ANNONCE PEUT FAIRE L'OBJET DE MODIFICATIONS.***

***Tout règlement ou communication que l'UIP publié durant l'été  
pourrait entraîner des modifications à l'annonce des  
Championnats de section.***